



Donation au dernier vivant et héritage

Par **luc949**, le **26/08/2014** à **19:17**

Bonjour

Pour être plus concret : je prends un exemple , ma femme et moi avons fait une donation au dernier vivant , elle a 3 enfants d'un premier mariage , moi je n'en ai pas . notre patrimoine commun est de 500000 euros (maison + quelques scpis) de mon côté ,je possède à mon nom 150000 euros de scpis (héritage) + 20000 euros d'assurance vie ,+ 10000 euros le livret A ,+ 20000 euros de LDD si ma femme décède comment se répartie la succession ?

merci beaucoup

Cordialement

Par **domat**, le **26/08/2014** à **20:25**

bjr,

pour obtenir une réponse pertinente, il faudrait savoir ce que prévoit cette donation au dernier vivant car elles ne sont toutes identiques.

cdt